MARNE et GONDOIRE
HEBDO L'actualité intercommunale n°79 - 26 mars 2018

Conseil communautaire ce soir au domaine de Rentilly.
Fixation des taux d'imposition et approbation du budget 2018.
Ordre du jour complet sur www.marneetgondoire.fr

Le mot du président

Une communauté d'agglomération doit rester un acteur de proximité pour les habitants. Agir pour la qualité de vie, c'est agir au plus près. Nos schémas de développement doivent faire coller les orientations nationales et régionales à la réalité du territoire et à la façon dont nous voyons son avenir. C'est tout notre rôle d'élus locaux.

Jean-Paul Michel

Dans ce numéro

Séminaire sur le Schéma de cohérence territoriale et lancement du nouveau Programme local de l'habitat : l'agglomération fait évoluer son projet de territoire. *Page 2*

Des collégiens de Saint-Thibault ont réalisé un court-métrage sur le harcélement diffusé dans l'établissement la semaine dernière . *Page 5*

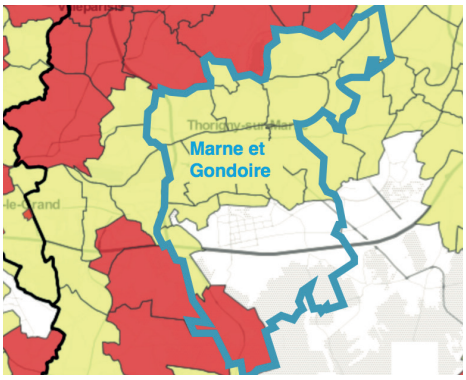

Le 7 mars, l'Agence régionale de santé Île-de-France a publié la nouvelle carte des zones concernées par les aides à l'installation et au maintien des médecins. 17 de nos communes en font partie. *Page 7*

Pour tout savoir sur les actions de Marne et Gondoire, consultez la brochure en cours de distribution dans les boîtes aux lettres. En introduction, chaque maire y expose sa vision de l'intercommunalité.

Téléchargeable sur www.marneetgondoire.fr

SÉMINAIRE DU SCOT

Ils ont dit

Mardi 13 mars, les élus se réunissaient en séminaire pour parler ensemble des orientations du Schéma de cohérence territoriale. Quelques propos tenus lors de la séance.

Jean-Paul Michel (président de Marne et Gondoire) a mené la discussion :

En introduction du séminaire : «L'objet de cette révision est de faire perdurer la philosophie de notre SCoT. Il s'agit d'un élément de sécurisation de la qualité de vie de nos habitants. La première rubrique du diagnostic est d'ailleurs intitulée «Vivre».
Le SCoT organise d'abord la production de logement afin de trouver les grands équilibres, développer les centres urbains et préserver les autres espaces.
Ce territoire est à vivre aussi parce qu'on y travaille et qu'on y consomme. Nous avons un défi à relever sur la création d'emplois avec une stratégie renouvelée à adopter. Nous devons aussi continuer à développer les solutions de mobilités avec le syndicat intercommunal et la Région.
Il y a une autre chose importante, c'est la culture, le divertissement, et les équipements sportifs.
Enfin «se soigner» est un autre enjeu. Même si nous avons un hôpital, il y a de moins en moins de médecins sur notre territoire. À nous d'inverser la tendance.
Voici des sujets extrêmement importants et qui concernent la vie quotidienne de nos habitants.»
Sur la santé : «Les professionnels médicaux et para-médicaux veulent pouvoir travailler ensemble et dans des conditions qui leurs permettent d'être déchargés de certaines tâches annexes. Une maison de santé est un élément d'attractivité pour eux. Cette MSP doit s'insérer dans un projet de santé local partagé pour la qualité de soin et la santé publique en Marne et Gondoire.»

Pierrette Munier (vice-présidente, première adjointe au maire de Chanteloup) a présenté l'étude sur les équipements sportifs :
«Il y a 90 installations sportives sur le territoire, diversifiées et bien réparties mais très sollicitées et certaines vieillissantes. Le diagnostic montre que des demandes d'activités ne sont pas satisfaites aujourd'hui. Il faut donc trouver des réponses innovantes aux besoins des associations sportives, du public et des scolaires. Cela en allant plus loin dans la démarche en menant une réflexion sur la mutualisation des équipements ou sur l'organisation de la pratique sportive sur le territoire.»

Sinclair Vouriot (vice-président, maire de Saint-Thibault) a fait le point sur les projets du Syndicat intercommunal des transports dont il assure la présidence :
«Le syndicat des transports agit sur plusieurs fronts. Tout d'abord, le Grand Paris des bus nous apporte des fonds importants de la région Île-de-France. C'est une grande

opportunité. Nous avons des projets de bus en sites propres notamment. Nous sommes aussi impliqués dans les opérations de rénovation du RER A. Nous avons répondu à un appel à projets de la région pour développer l'offre de vélos à disposition du public. Pour ce qui est de la voiture, nous allons, avec Marne et Gondoire, développer les stationnements autour des gares. En matière d'aménagement, il faut intégrer dès la conception des opérations, la composante déplacements. Enfin les liaisons inter-quartiers et la desserte des équipements est très importante. Nous développons notamment pour cela le transport à la demande.»

Laurent Delpech (vice-président, maire de Dampmart) a présenté l'étude sur les équipements scolaires. Raisonner au niveau intercommunal permettra de faire des propositions de poids au Département et à la Région sur les besoins de nouveaux collèges et lycée.

Et en spectacle, cela donne...

Catherine Allary

Vendredi soir, c'est à l'église de Carnetin qu'il fallait être pour faire connaissance avec de nouveaux voisins ! C'est autour d'une table festive et colorée, accompagnée d'une sangria (avec une pointe de sel !), de gateaux apéritifs et de cadeaux de bienvenue, qu'une trentaine de spectateurs ont pu découvrir leurs futurs voisins : Hélène et Pascal. Le couple a très vite dévoilé ses ambitions pour la commune et sa vision du territoire. Lors de cette soirée, a été annoncée l'ouverture d'une grande surface au cœur du village. Au programme : «du pain décongelé tous les jours !». De quoi ravir les habitants.
Beaucoup d'autres sujets ont été abordés : association de quartier, (in)sécurité dans l'espace public, présence de caméras de surveillance, où le couple a montré un visage de plus en plus sombre.
Interprété par la Compagnie Tétrofort, ce spectacle « 15 », interactif et piquant, a été suivi d'un pot convivial (celui-ci !) où habitants, élus, agents de Marne et Gondoire et curieux ont pu échanger sur l'évolution de notre territoire. La Compagnie Tétrofort dévoilera d'ailleurs son « Grand Projet » pour Marne et Gondoire à l'occasion de la réunion publique organisée dans le cadre de la révision du SCoT. A quoi peut-on et doit-on s'attendre ? La réponse, le mercredi 04 avril à 20h à l'espace Vanel de Lagny-sur-Marne.

L'équipe du SCoT

Le PLH nouveau est lancé

Le 5 mars, l'élaboration du deuxième Programme local de l'habitat de Marne et Gondoire a été lancée. Le comité de pilotage regroupe les élus du territoire, l'État, les bailleurs et les associations pour le logement.
Approuvé en novembre 2011, le PLH actuel expire cet année. Ce document d'orientation fixe les orientations pour la construction de logements neufs privés et sociaux. Si ce sont les politiques du logement de l'État et de la Région qui en déterminent les objectifs chiffrés, les élus de nos 20 communes peuvent néanmoins définir comment les décliner sur le territoire.
Le PLH traite également de questions telles que l'habitat insalubre, l'hébergement d'urgence, le maintien au domicile, le logement des publics prioritaires, l'accueil des gens du voyage ou encore la variété des tailles de logements en fonction des besoins des ménages. Le PLH nouveau sera approuvé en 2019 pour 6 ans. Son élaboration comprendra de nombreux ateliers et séminaires avec l'ensemble des acteurs sous la houlette de Marne et Gondoire et de ses communes membres.

Logement social

Le 15 mars, avait lieu la commission d'attribution des logements du programme Villa Victoria à Pomponne (photo ci-contre). Marne et Gondoire a garanti l'emprunt du bailleur Foyer Rémois pour la construction de cet ensemble de 42 logements dont 14 sociaux. Cette participation lui vaut d'être réservataire de 3 logements. Les autres réservataires du programme de Pomponne, outre le bailleur lui-même, sont la commune, l'État (pour les publics prioritaires) et Action logement (qui intervient pour les salariés).
Par les contingents dont elles sont réservataires, Marne et Gondoire et les communes peuvent mettre en application leurs objectifs, notamment pour les publics prioritaires. Exemple : le Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance entend développer les capacités de relogement des femmes victimes de violences conjugales.
Pour harmoniser globalement les critères de sélection des demandes de logement social sur le territoire, une convention va être signée le 5 avril prochain entre toutes les parties prenantes des commissions d'attribution. Ceci sur la base d'un vote unanime du conseil communautaire le 18 décembre dernier.

Des collégiens s'impliquent contre le harcèlement

Jeudi 15 mars, le court-métrage sur le harcèlement réalisé par des élèves du collège de Saint-Thibault, à l'initiative de la commune, a été diffusé dans l'établissement lors de la pause méridienne.

«Je fais partie du groupe de travail prévention de la délinquance du CISPD, explique Anne-Florence Perri, responsable du Point information jeunesse de Saint-Thibault. J'ai participé à la mise en œuvre des mesures de responsabilisation dans les collèges. Je me suis rendue compte, que dans cette lignée, il était important de faire prendre conscience aux élèves de la gravité du harcèlement. 7 élèves de sixième et cinquième du collège ont été volontaires pour concevoir un court-métrage, avec l'aide d'un réalisateur. Nous avons reçu le soutien de la préfecture de Seine-et-Marne et avons débuté le projet en décembre.

Cathie Rouillec, développeur de prévention de Marne et Gondoire et réserviste citoyenne de l'Éducation nationale, a animé la conversation qui a suivi la projection. «J'ai pu constater que les jeunes savent bien définir et donner des exemples de ce qu'est le harcèlement, qu'il soit moral, physique ou sexuel, au collège ou sur les réseaux sociaux. Par contre, peu d'entre eux savent que c'est susceptible de sanctions et, à partir de 13 ans, de poursuites pénales. Nous avons senti que parmi les 80 élèves qui ont assisté à la séance, certains ont pu être confrontés à cette situation.» Une impression que confirme Anne Florence Perri : «Cette séance a permis de libérer la parole de ceux qui pouvaient en être victimes et a aussi semblé entraîner une certaine prise de conscience chez d'autres. »

Alors que faire, face à des situations dont l'issue peut être dramatique ? «Il faut absolument que la victime se confie : à un adulte de l'établissement (ce peut même être une dame de cantine), un membre de sa famille, un camarade ou auprès de structures comme le PIJ de la commune ou encore en appelant le 3020, numéro vert national gratuit. Des professionnels répondent aux parents ou enfants confrontés à ces situations. Enfin, il y a le dépôt de plainte. À partir de 13 ans, l'enfant n'a pas besoin de l'accord de ses parents pour la déposer. Il faut aussi rappeler qu'un élève qui a connaissance d'une situation doit témoigner, là aussi que ce soit auprès d'un adulte de l'établissement, de ses parents ou encore d'un ami», explique Cathie Rouillec.

Retour sur

Le scénario

Sans paroles, sur un fond musical de violon, nous assistons d'abord au long calvaire qu'est la semaine de Flora, harcelée par un groupe de trois collégiennes : lundi, ce sont ses bottes qu'elle retrouve dans la poubelle après le sport. Mardi, au CDI, ce sont des tapes discrètes sur la tête en passant puis, quand Flora se lève et crie pour réagir, la réprimande de la documentaliste qui n'a pas vu la scène. Mercredi, c'est la sortie en short des vestiaires avec son pantalon trempé sous le bras. Et le surveillant, pas au fait des antécédents, qui ne réprimande que légèrement les auteures. Jeudi, c'est la réception de SMS que l'on devine peu amènes, vendredi le déballage de tout son sac. Un camarade qui a assisté aux deux derniers agissements va alors voir la Conseillère principale d'éducation pour lui en parler. Celle-ci discute avec Flora qui lui confie qu'elle a la peur au ventre chaque jour en arrivant au collège. Juliette, la meneuse, est convoquée chez la CPE. Elle déclare n'avoir rien fait de mal. La CPE lui dit que Flora va très mal. Juliette décide de changer de comportement.

Le service prévention de Marne et Gondoire est à la disposition des structures jeunesse communales et des établissements scolaires pour des séances d'information et de sensibilisation : laïcité et valeurs de la République (élémentaire), violences scolaires (dont discriminations et médiation par les pairs), harcèlement (prochaine action : 4 classes de sixième et 2 classes de cinquième au collège Lucie Aubrac à Montévrain), attestation à la Première éducation routière en élémentaire (permis piéton, permis vélo), préparation à l'Attestation scolaire de sécurité routière (collège), permis web (élémentaire), dangers des réseaux sociaux (collège), addictions (collège, lycée et structures jeunesse), accompagnement des communes pour la création d'un pédi'bus (projet en cours à Saint-Thibault).
Dernière action en date : mercredi avec une séance sur les discriminations à l'invitation du Conseil municipal des jeunes Saint-Thibault.

Tél. : 01 60 35 43 51
cathie.rouillec@marneetgondoire.fr

NON AU HARCÈLEMENT

ÉLÈVES, PARENTS, PROFESSIONNELS APPELEZ LE **3020** Service & appel gratuits

N° VERT « NON AU HARCÈLEMENT» : 3020
Ouvert du lundi au vendredi de 9h à 20h et le samedi de 9h à 18h (sauf les jours fériés)
Si le harcèlement a lieu sur internet, appelez le :
N° VERT « NET ÉCOUTE » : 0800 200 000
Gratuit, anonyme, confidentiel et ouvert du lundi au vendredi de 9h à 19h

www.nonauharcelement.education.gouv.fr

Manque de médecins :

la problématique de Marne et Gondoire confirmée

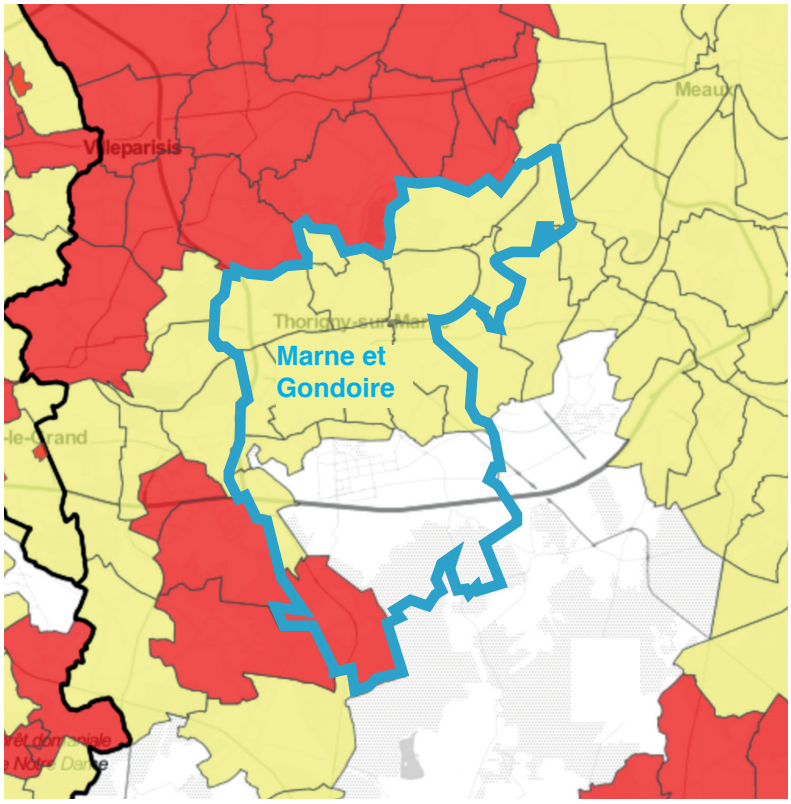

L'arrêté du 7 mars de l'ARS présente le nouveau «zonage médecin»

Jusqu'à ce mois-ci, l'identification des zones déficitaires en médecins s'appuyait sur un texte de 2011 et portait sur des données de 2008. L'arrêté du 17 novembre 2017 a établi un nouvel indicateur développé par le ministère de la Santé : l'Accessibilité potentielle localisée (APL). Ce n'est plus le simple nombre de médecins généralistes par habitant qui est pris en compte mais le nombre de consultations accessibles par an par habitant.

De nombreux critères sont pour cela combinés dont le nombre de consultations par praticien, le temps d'accès aux cabinets, la consommation de soins des habitants par classe d'âge et l'âge des médecins.

L'APL est calculée par territoire de vie-santé. Suivant leur localisation, les communes de Marne et Gondoire dépendent de ceux de Bussy-Saint-Georges, Lagny, Torcy, Saint-Thibault, Esbly ou Roissy. L'APL est ensuite pondérée par la population de chaque commune qui composent le territoire vie-santé.

Un «zonage-médecin» est ainsi défini. Celui de l'Île-de-France est entré en application le 7 mars par arrêté du directeur général de l'ARS.

En Marne et Gondoire, Pontcarré est désormais située en zone rouge, c'est-à-dire en ZIP, zone d'intervention prioritaire. 16 autres de nos communes sont en zone jaune ou ZAC, Zone d'accompagnement complémentaire. Les communes de Marne et Gondoire ne figuraient ni dans les zone déficitaires ni dans les zones fragiles de l'ancien système. Néanmoins, une part non négligeable du territoire (au sud) reste non éligible aux aides spécifiques.

Le nouveau zonage confirme malgré tout la problématique de présence médicale sur notre territoire. Selon le diagnostic réalisé pour la communauté d'agglomération en 2016, 40 de nos 62 médecins vont atteindre l'âge de la retraite dans les 15 ans à venir. Mi-urbaine, mi-rurale et offrant une qualité de vie appréciée, Marne et Gondoire dispose d'atouts pour attirer les médecins voulant s'installer dans les zones permettant un accompagnement financier.

→

Les aides

En ZIP (rouge) et en ZAC (jaune), les médecins bénéficient d'aides financières de l'ARS et de l'assurance maladie pour leur installation au titre du Pacte territoire santé ainsi que d'une couverture maladie améliorée. En ZIP, ils bénéficient également de versements forfaitaires de la part de l'assurance maladie, pour compenser leurs investissements le temps de la montée en charge de leur patientèle. Une autre mesure attractive est le Contrat d'engagement de service public : les étudiants en médecine reçoivent une allocation mensuelle de 1 200 euros par mois en échange de leur installation en zones rouges ou jaunes. En outre, quel que soit le secteur, les regroupements de médecins font l'objet d'aides de la part de l'ARS, de l'assurance maladie et de l'URPS (Union régionale des professionnels de santé) pour les professionnels et les collectivités.

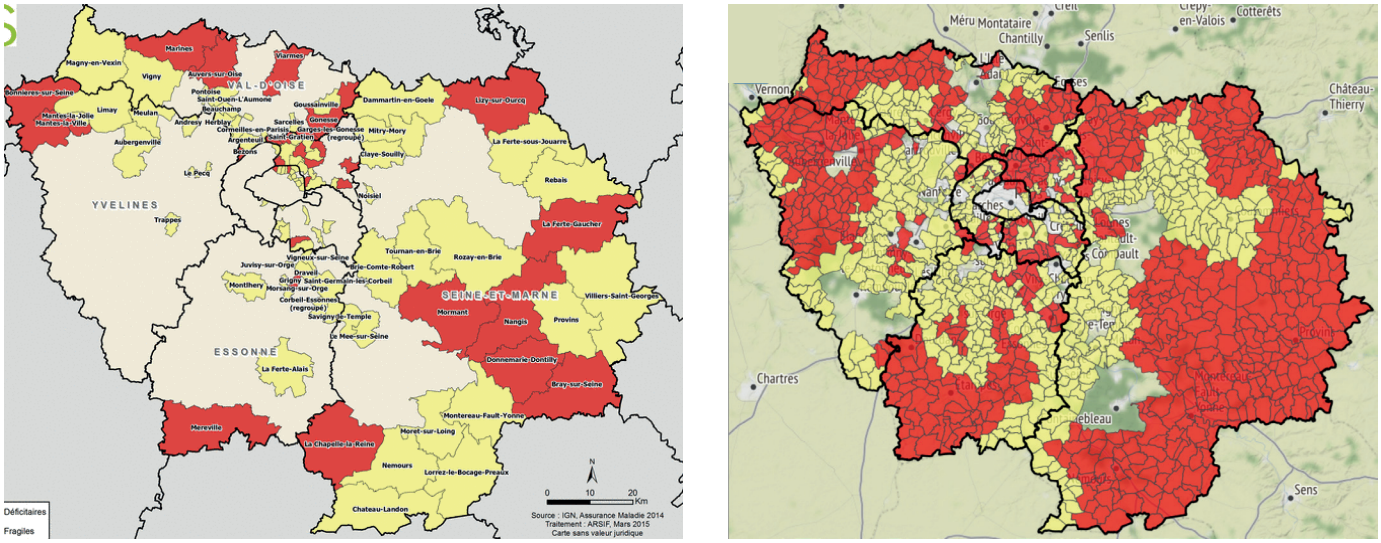

À gauche, l'ancienne carte régionale, à droite la nouvelle : bien plus de zones sont désormais éligibles aux aides de l'ARS et de l'assurance maladie.

Réponse de l'intercommunalité en faveur du maintien et de l'installation de médecins, la maison de santé est en cours de construction à Lagny-sur-Marne, sur le site de l'ancien hôpital.

Ça bulle au centre aquatique

Le centre aquatique proposait plusieurs activités aquatiques pour la Nuit de l'eau le samedi 17 mars au soir : paddle, baptêmes de plongée; aquavélo, waterball. La recette de la soirée va être reversée à l'Unicef.
Le 3 mars, les enfants ont pu participer à un «cours de sirène» (le mermaiding qui consiste nager sous l'eau avec une combinaison palmée) avec Claire, la sirène officielle de l'aquarium de Paris. «Vus les retours très positifs de cette animation, nous allons sans doute en proposer davantage en mai et juin, et si cela prend bien lancer une activité hebdomadaire à la rentrée», indique le directeur du centre Didier Pellan.

Décisions de bureau

Séance du 12 mars

Garantie d'emprunt
Marne et Gondoire garantit l'emprunt contracté par le bailleur Résidence urbaine de France pour la construction de 31 logements sociaux ZAC du Chêne Saint Fiacre à Chanteloup-en-Brie. La communauté d'agglomération est réservataire de 6 logements.

Parc du Mont Évrin
L'éclairage public installé en 2006 connaît de nombreux dysfonctionnements si bien que de grandes sections de ce parc urbain, déclaré d'intérêt communautaire en 2013, ne sont plus éclairées. Un concepteur lumière a été missionné pour élaborer un projet prenant en compte la problématique d'entretien. Une consultation d'entreprises va être effectuée pour la fourniture et la pose des nouveaux éclairages par phases jusqu'en 2021.

Assainissement
Deux marchés vont être lancés pour la réalisation de travaux cet été :
• mise en séparatif des réseaux d'assainissement rues du Château, Boucher, Blanchet, Colas, du Grand Sentier et Lambuis à Dampmart ;
• mie en séparatif des réseaux d'assainissement et remplacement de la canalisation d'eau potable rue de la Jonchère à Chanteloup-en-Brie.

Marne et Gondoire hebdo n°79, Communauté d'agglomération de Marne et Gondoire, mars 2018
Conception, rédaction, mise en page : Thomas UMIASTOWSKI